

COMPTE RENDU DES DEBATS ENTRE LA SALLE ET LES ELUS DE ROYAN ET VAUX
SUR MER A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE ROYAN VAUX
ENVIRONNEMENT LE 2 AOÛT 2018 ;

La discussion s'instaure sur les sujets suivants :

Plan de circulation : Monsieur le Maire de Royan annonce l'étude d'un grand plan de circulation et de stationnement de la Ville de Royan. A ce sujet un questionnaire sera publié dans le prochain ROYAN LE MAG.

Monsieur le Maire est interpellé sur la rapidité de circulation sur l'avenue de Paris et à la dangerosité des véhicules qui empruntent cette voie à contre sens malgré une signalisation appropriée. Des propositions sont présentées. Monsieur le Maire prend en considération le problème de la vitesse des véhicules sur l'ensemble des voies de circulations à Royan et expose qu'il n'est pas favorable à la généralisation des ralentisseurs dont les inconvénients sont parfois supérieurs aux avantages attendus. Il explique également que les « coussins berlinois » ne constituent pas une meilleure solution. Avec Madame CARRERE, ils reconnaissent que les solutions les plus appropriées sont les passages surélevés. La question est d'identifier l'ensemble des voies sur lesquelles des améliorations sont nécessaires. Cela ne peut se faire sans une observation quantitative à chaque endroit. Les radars pédagogiques constituent une solution qui n'est pas écartée mais qui ne sera pas généralisée.

Une membre s'interroge sur le danger encouru par les cyclistes qui empruntent le tronçon du boulevard Carnot à contresens (en descendant vers Foncillon). Il est exact que la visibilité à cet endroit ne permet pas à un véhicule circulant sur ce tronçon de voir un cycliste arrivant à contresens. Une signalisation pourrait être étudiée pour prévenir les cyclistes des dangers encourus en emprunt cette voie à contresens.(interdiction)

Plusieurs membres interpellent Monsieur MARENGO sur les modifications apportées à l'aménagement des plages et notamment à l'espace réservé aux clubs recevant les enfants. Monsieur le Maire propose qu'un point soit fait en fin de saison préalablement aux aménagements applicables en 2019. Rendez-vous sera pris à la fin de la saison entre l'association, qui fera des propositions après consultation de ses membres, et l'adjointe au Maire en charge des plages.

Les nuisances sonores de deux ordres sont signalées aux Maires : Les unes provenant des travaux et les autres des établissements diffusant de la musique. Monsieur MARENGO précise qu'au regard des travaux, il ne souhaite pas empêcher les entreprises de travailler. Les mesures seront éventuellement prises au cas par cas en cas d'excès manifestes. En ce qui concerne la musique, il considère que c'est un problème de voisinage qu'il convient de gérer avec discernement. Toutefois, il accepte de se pencher sur le cas du Bar Le Garage (avenue de Pontailac) au terme de la saison pour inciter l'établissement à améliorer les dispositifs de protection acoustique. Madame CARRERE évoque les dispositions qu'elle a été amenée à prendre en cas de nuisances excessives et les arrangements négociés avec des établissements comme la Maison Blanche. Une

membre de l'association résident face à la plage de Foncillon rappelle ce qu'elle a déjà exposé antérieurement à savoir que le bac constitue une nuisance sonore majeure pour les résidents de son quartier et demande que des mesures soient prises. Sur ce point il n'a pas été possible aux élus de prendre position sachant que ce service maritime est essentiel à la vie touristique et économique de la ville ;

Une autre adhérente signale également des nuisances sonores et des pratiques excessives venant des chantiers dans le quartier du boulevard de la Falaise. Sa maison est située entre deux chantiers simultanés.

Sont ensuite abordés des sujets divers tels que :

- le nettoyage de l'escalier de la plage de Pontailiac (côté Vaux sur mer)
- la pérennité de la salle Cyber Atlantis
- le Palais des Congrès
- le chantier Fradin (Foncillon) : la terminaison en serait décalée à Avril 2019 (date indicative à ce stade)
- Constructions en cours : le contrôle du respect des autorisations concernant les permis de construire. Pour la Ville de Royan un agent assermenté a été embauché et sera opérationnel très prochainement. Concernant ce sujet, Monsieur le Maire de Royan mentionne le rôle de lanceur d'alerte de RVE
- la fréquence de ramassage de poubelles jaunes et des déchets végétaux
- les aménagements de la ligne Saintes Royan et l'électrification future (avec l'espoir d'un TGV par jour en période estivale ?)

Patrice DEPONDT, avant de clôturer la réunion explique qu'il envisage, au nom de l'association, de faire part à Monsieur le Préfet de Charente Maritime de son indignation au regard de la fermeture entre juillet et Août des déchetteries le samedi alors que la déchetterie de Vaux sur mer ne verra pas le jour.

Au terme de ces débats, à 12 H 30, le Président invite les membres présents à un pot de l'amitié

Patrice DEPONDT
Président.

Un administrateur